

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		AGENT D'ASSURANCES														
Nature de l'activité (1)		296 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET								si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS					
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	Taxe incluse			CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)							DA									
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	261 556	99,77 %		
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	53	0,02 %		
	3	À déduire Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)										(3)	AC			
	4	Montant net des recettes (Recettes moyennes par salarié : 145 279 €)										AD	261 503	100,00 %		
	5	Produits financiers (4)										AE	121	0,05 %		
	6	Gains divers (5)										AF	5 860	2,24 %		
	7											AG	267 483	102,29 %		
	3	8	Achats (6)										BA	477	0,18 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N N E L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7) (Nb moyen de salariés : 1,8)										BB	36 849	14,09 %	
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	22 692	8,68 %	
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD	4		
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	662	0,25 %	
	13		Autres impôts										BS	6 320	2,42 %	
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	6 859	2,62 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	14 279	5,46 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	50	BG	2 663	1,02 %
	17	Entretien et réparations										2 281	0,87 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs		
	18	Personnel intérimaire										1 079	0,41 %			
	19	Petit outillage (11)										953	0,36 %			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité										1 654	0,63 %			
	21	Honoraies ne constituant pas les rétrocessions (11)										4 447	1,70 %	Total : Transport et déplacements		
	22	Primes d'assurances										2 333	0,89 %			
	23	Frais de véhicules (12)										9 567	3,66 %			
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...												
24	Autres frais de déplacements (voyages....)										2 734	1,05 %				
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	30 848					BK	35 974	13,76 %	
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	4 140	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					BU	986					
26	Frais de réception, de représentation et de congrès					2 617	1,00 %	Total : Frais divers de gestion								
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					6 717	2,57 %									
28	Frais d'actes et de contentieux					54	0,02 %									
29	Cotisations syndicales et professionnelles			BY	1 577	0,60 %										
30	Autres frais divers de gestion					7 255	2,77 %									
31	Frais financiers (14)										BN	1 511	0,58 %			
32	Pertes diverses (15)										BP	996	0,38 %			
33											BR	172 557	65,99 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

AGENT D'ASSURANCES

N° SIRET

296 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	94 926	36,30 %					
	35	Plus-values à court terme (16)						CB	668	0,26 %					
	36	Divers à réintégrer (17)						CC	2 345	0,90 %					
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD							
	38							TOTAL (ligne 34 à 37)	CE	97 940 37,45 %					
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF							
	40	Frais d'établissement (19)						CG							
	41	Dotation aux amortissements (20)						CH	2 207	0,84 %					
	42	Moins-value à court terme						CK	598	0,23 %					
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	440	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	1 049 0,40 %					
43	43	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	26	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	355								
	43	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO									
	43	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ									
	44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM	22	0,01 %					
43	45							TOTAL (lignes 39 à 44)	CN	3 876 1,48 %					
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	94 064	35,97 %					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR							
	5		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX		91					
5		Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY		18					
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ							
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU		677					
7		Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)													
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.													
Désignation des véhicules :				Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)					
Modèle(s)		Type (1)	(2)			Type de carburant (3)									
		T		X				26 712							
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->															
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035										A B					